

Information Pôle Espoir Aura



LIGUE AUVERGNE-RHONE-ALPES
TENNIS DE TABLE



Fédération Française
de Tennis de Table

Le pôle espoir c'est quoi ?



LIGUE AUVERGNE-RHÔNE-ALPES
TENNIS DE TABLE

- - C'est un outil qui permet d'identifier et d'accompagner les meilleurs jeunes vers le HN
- - C'est une étape de la filière du haut niveau initiée par la DTN et validée par les services de l'Etat.
- - C'est aussi un outil au service de la performance régionale et des clubs.



Genèse du pôle espoir AURA



LIGUE AUVERGNE-RHÔNE-ALPES
TENNIS DE TABLE

- - A la création de la ligue AURA le pôle espoir AURA était une structure d'entraînement basée à l'Arténium de Ceyrat
- - Par un manque de recrutement de joueurs, et à la demande de la DR et de la DTN il a été transformé en pôle individualisé rattaché à la ligue et nommé « PE TENNIS DE TABLE AURA Gerland »



C'est quoi un pôle individualisé ?

- -Le pôle AURA n'est pas une structure d'entraînement.
- - Le pôle AURA est constitué de joueurs accompagnés individuellement.
- - Chaque joueur construit son programme d'entraînement avec son entraîneur référent. Il s'appuie sur des structures (clubs, sections départementales) et des cours individuels. Les familles et entraîneurs sont en contacts réguliers avec Frédéric Guerin.



Comment faire partie du pôle



LIGUE AUVERGNE-RHÔNE-ALPES
TENNIS DE TABLE

- Le projet vers le haut niveau doit être clair : le joueur, les parents, le club, doivent soutenir le projet et les actions vers la haute performance. L'âge minimum pour rentrer en pôle est de 11 ans et maximum 15 ans (sauf si le joueur est sur liste relève).
- Si les conditions ci-dessus sont respectés, la ligue a défini 3 critères pour intégrer son « pôle espoir »
 - 1) Être en groupe France détection ou dans les groupes nationaux jeunes
 - 2) Être dans les 20 meilleurs classés nationaux de juillet dans son année d'âge
 - 3) Avoir fait un podium aux championnats de France dans les 2 ans écoulés
- - Quand un jeune remplit au moins 1 des 3 critères, la ligue lui propose d'intégrer le pôle espoir AURA
- - Si la famille accepte, cela induit des droits (pour un budget ligue annuel d'environ 10.000€) et des devoirs précisés dans une convention individuelle (voir modèle de convention ci-après).
- - Attention un joueur peut être sur liste ministérielle mais ne pas rentrer dans l'aide individualisé de la région.

Alexia figure sur la liste des joueurs identifiés et remplit **3 critères** établis par l'équipe technique régionale.

- 1) Être dans le groupe France détection ou dans les groupes nationaux jeunes.
- 2) Faire partie des 20 meilleurs classés nationaux au points classement officiels de juillet dans son année d'âge. La catégorie Poussin et Juniors ne rentre pas dans ce critère sauf si joueur identifié liste relève.
- 3) Avoir fait un podium individuel aux Championnats de France dans les deux ans écoulés.

A ce titre la ligue propose à la famille une convention d'accompagnement pour la saison.

En acceptant, la famille certifie son engagement auprès de son enfant vers l'accès à la performance et mettra tout en œuvre pour l'aider.

1 – Engagements joueur et ligue

Engagements du joueur	Engagements de la ligue
<ul style="list-style-type: none">- S'investir dans la recherche de performance- Participer aux stages nationaux quand sélection- Répondre aux demandes fédérales (SMR)- Participer aux stages régionaux s'il n'y a pas de stage national- Participer à la finale AURA et aux championnats de France au moins dans sa catégorie- Honorer les sélections régionales (Championnats de France des régions ou autre)- Adopter une attitude exemplaire en toutes circonstances- S'engager sur un volume d'entraînement hebdomadaire d'au moins 4 séances dont une en individuel	<ul style="list-style-type: none">- Remboursement du coût des stages nationaux à réception des factures acquittées- Gratuité des stages régionaux- Bourse financière maximum de :<ul style="list-style-type: none">• 1500 euros pour 2 critères• 750 euros pour 1 critère <p>L'aide sera versée à la famille</p> <ul style="list-style-type: none">➔ Pour moitié sous forme de forfait payé en 2 fois (janvier/juin)➔ Pour moitié sous forme de prestations d'entraînement : <p>Soit l'entraînement est encadré par un salarié ligue. Soit l'entraînement est encadré par un entraîneur et la ligue remboursera à la famille les factures acquittées jusqu'à concurrence de la somme attribuée.</p>

Les frais d'engagement à des compétitions, des tournois n'entrent pas dans les possibilités d'aide financière de la ligue.

Toute demande non prévue dans les engagements de la Ligue ne sera pas prise en charge.

2 – organisation

La famille pilote l'organisation autour du joueur avec les différents intervenants et personnes référentes.

Elle est garante du bon fonctionnement du dispositif dans l'intérêt du jeune joueur.

En cas de non-respect d'un engagement l'aide sera immédiatement arrêtée.

La présente convention est valable pour une saison et se termine le 30 juin (date limite de réception des factures).

3 – personnes ressources Ligue AURA : contact@laura-tt.fr

Jean Luc Guillot Président de la ligue : jl.guillot@laura-tt.fr	Frédéric Guerin Responsable du secteur performance Ligue : 07.82.72.42.61 / fredoquerin@hotmail.com
--	--

Pour la ligue, JL Guillot Président

Date :

Signature :

Les parents :

Date :

Signature



LIGUE AUVERGNE-RHÔNE-ALPES
TENNIS DE TABLE

Liste des joueurs PE 2024/2025



Yue Yan Liu – M2-
Entente Pongiste
d'Ambilly



Malichanh
Bonneterre - J2- TT
Bourgoin Jallieu



Nolann Fournot –
C2- Pays Rochois
Genevois



Alexia Nodin –
C2- TT Gerland



Chen Yuqi – C1 –
Asul Lyon 8ème



Siam Sauze – M1
– Saint Jeannais

Modif des critères FFTT de liste ministérielle



- **Les changements :**
 - - Amélioration des critères d'accès aux statuts « Elite », « Senior » et « Relève »
 - ○ Introduction des doubles hommes et dames bien que ces épreuves ne sont pas olympiques
 - - Elévation des conditions de classement pour les statuts « Espoir » et « Collectif National »
- **Simulation :**
 - - Critères 2022 pour les statuts espoir (nés entre 2008 (U14) et 2011 (U11)) et Collectif National (nés en 2007 et après) :
 - ○ 65 possibilités « Espoir » et 80 « Collectif National » en 2022
 - ○ Si maintien des critères 2022 en 2023
 - ▪ 100 possibilités en « espoir »
 - ▪ 90 à 110 en « collectif national »
- **Explications :**
 - - COVID : 1,5 an sans compétitions ;
 - - difficile pour les jeunes de prendre des points notamment ceux qui étaient B1 (U10), B2 (U11), M1 (U12) ;
 - - explosion des classements, durant la saison 2021-2022, avec la reprise d'une activité quasiment « normale » / 2018-2019 ;
 - - certains jeunes ont gagné entre 400 et 600 points en 1 an.
- **Objectifs :**
 - - Rester dans les quotas fixés par l'ANS et respecter notre volume de listé(e)s 2022 ;
 - - maintenir notre enveloppe financière (nous avons baissé de plus de 25 000€ en 2021 : moins de SMR (300-200 = 100 listé(e)s de moins x 200€ = - 20000€) + logiciel ASKAMON : baisse de 8000 à 5000€ = - 3000€) ;
 - - éviter d'être obligé de changer les critères (points classement) chaque année ;
 - - ne pas entraîner de changements radicaux pour les ligues ;
 - - les propositions complémentaires par ligue restent valides comme en 2022 :
 - ○ 2 propositions pour le statut « espoir »
 - ○ propositions libres pour le statut « collectif national » répondant aux critères de l'avenant, dont 1 proposition possible hors critères.

Modif des critères FFTT de liste ministérielle



- **Nouveaux critères Espoirs :**
- - Un classement minimal, fixé dans chaque catégorie, relevé par rapport à 2022; correspondant aux 10 premiers dans chaque catégorie au 20/09/22 (U12, U13, U14) ;
- - Un nombre de listé.e.s dans chaque catégorie répondant au seuil minimal des points classement obtenus au 01/11, fixé par la DTN pour l'année 2022 (ce sera le classement d'octobre qui fera foi en 2023 pour des raisons administratives) :
 - ○ B2 (né en 2011, U11) : 4 premiers au classement national de novembre
 - ○ M1 (né en 2010, U12), M2 (né en 2009, U13), C1 (né en 2008, U14) : 8 premiers au classement national de novembre
- Le volume de 65 Espoirs, réalisé l'année dernière, pourra ainsi être conservé.
- **Procédure :**
- - Jean-Luc HABECKER, Nicolas METAIREAU et Isabelle THIBAUD sont les référents de ce dossier ;
- - visio avec les responsables des territoires, le jeudi 20/10/22, pour explication de la procédure et réflexion pour leurs propositions ;
- - conception des listes « mathématiques » dans chaque catégorie à la sortie du classement de novembre ;
- - envoi dans les territoires ;
- - propositions complémentaires des territoires une semaine après la réception des listes envoyées par la DTN.
- **Documents support :**
- - Grilles des nouveaux critères
- - Avenant points 2022

Avenant annuel DTN 2022 points obtenus au classement de novembre 2022 classement 2021 en noir classement 2022 en rouge, à valider	
Collectif National VOLUME de 70-80 partenaires d'entraînement	
<p>Seniors U23 > 2 300 pts / 2500 Seniores U23 > 1 750 pts / 1875 Juniors 4 U19 > 2150 pts / 2450 Juniors 4 U19 > 1650 pts / 1825 Juniors 3 U18 G : 2350 Juniors 3 U18 F : 1750 Juniors 2 U17 > 2050 pts / 2250 Juniors 2 U17 > 1550 pts / 1675 Juniors 1 U16 G : 2150 Juniors 1 U16 F : 1600 Cadets 2 U15 > 1950 pts / 2050 Cadettes 2 U15 > 1400 pts / 1500</p>	<p>Joueurs (U15 à U23) exclusivement partenaires d'entraînement d'athlètes déclarés dans le cadre :</p> <ul style="list-style-type: none"> . des cellules de performance FFTT . des structures du PPF (Accession (Niv1 - Niv 2) et Excellence) . répondant aux critères de classement validés par la DTN annuellement au 01/11 . 1 proposition / ligue hors critères sur justification si le volume global le permet.
Espoir VOLUME de 60-65 Espoirs	
<p>Ranking PPF Espoirs cadets 1 U14 (2008) > 1750.0 pts / 1950 cadettes 1 U14 (2008) > 1275.0 pts / 1400 minimes 2 U13 G (2009) > 1500.0 pts / 1600 minimes 2 U13 F (2009) > 1075.0 pts / 1100 minimes 1 U12 G (2010) > 1150.0 pts / 1400 minimes 1 U12 F (2010) > 900.0 pts / 1000</p>	<p>. Cadets 1 (U14) . Minimes (U13/U12) . Benjamins (U11) Après avoir listé les athlètes répondant aux critères des Championnats de France, puis des EMC, le ranking permettra de compléter les listes "espoir".</p> <ul style="list-style-type: none"> . 8 premiers en U12, U13 et U14 en Filles et Garçons . 4 premiers U11 en F et G <p>Répondant au seuil minimal des points classement obtenus au 01/11, fixé par la DTN.</p> <ul style="list-style-type: none"> . 2 propositions / Ligues : Joueur.se.s se rapprochant des critères de performance. Nombre défini annuellement par la DTN en fonction du volume global.



		Elite	SM, SD, DX*	Equipes	Non Olympique	Population concernée
Niveau de performance	Jeux Olympiques		1-8	1-4		* SM = simples messieurs, SD = simples dames, DX = doubles mixte, DM = doubles messieurs, DD = doubles dames ** pas de départage 3ème, 4ème
	Championnats du Monde		1-8	1-4	1 doubles (DM, DD)	
	WTT GRAND SMASH		1-8		1 doubles (DM, DD)	
	WTT Cup final		1-8		1 doubles (DM, DD)	
	WTT Champions		1-8		1 doubles (DM, DD)	
Championnats d'Europe/Jeux Européens		1-4**	1	1 doubles (DM, DD)		
		Seniors	SM, SD, DX*	Equipes	Non Olympique	Population concernée
Niveau de performance	Jeux Olympiques		9-16	3-8		* SM = simples messieurs, SD = simples dames, DX = doubles mixte, DM = doubles messieurs, DD = doubles dames ** pas de départage 3ème, 4ème
	Championnats du Monde		9-16	3-8	2-4** doubles (DM, DD)	
	WTT GRAND SMASH		9-16		2-4** doubles (DM, DD)	
	WTT Cup final		9-16		2-4** doubles (DM, DD)	
	WTT Champions		9-16		2-4** doubles (DM, DD)	
Championnats d'Europe/Jeux Européens		3-8	2-4	2-4** doubles (DM, DD)		
		Relève	SM, SD, DX*	Equipes	Non Olympique	Population concernée
Niveau de performance	WTT STAR Contender Europe-Asie		1-16		1-2 doubles (DM, DD)	Jusqu'à U30 * SM = simples messieurs, SD = simples dames, DX = doubles mixte, DM = doubles messieurs, DD = doubles dames ** pas de départage 3ème, 4ème
	WTT Contender Europe-Asie		1-8		1 doubles (DM, DD)	
	WTT Feeder Europe et Asie		1-4**			
	Jeux Olympiques de la Jeunesse		1-8	1-4		
	Championnats du Monde U15 et U19		1-16	1-8	1-2 doubles (DM, DD)	
	Championnats d'Europe U21		1-8	1-4	1 doubles (DM, DD)	
	Championnats d'Europe des Jeunes (U15 et U19)		1-8		1 doubles (DM, DD)	
	WTT Youth Star (U15 et U19) Europe et Asie		1-8		1 doubles (DM, DD)	
	WTT Youth (U15, U17 et U19) Europe et Asie		1-4**			
	Euro Mini Champ's U13 Championnats d'Europe U13		1-4			
		Coll. Nat	Individuels (SM, SD)	Equipes	Non Olympique	Population concernée
Niveau de performance minimal	Ranking FRA PPF Partenaires		Le minima de points dans le ranking national par année d'âge est défini annuellement par la DTN.			Athlètes (U15 à U23) exclusivement partenaires d'entraînement d'athlètes déclarés dans le cadre : . des cellules de performance FFTT . des structures du PPF (Accession (Niv1 - Niv 2) et Excellence).
	Championnats FRA Seniors et Juniors (U19)		1 à 16			
		Espoirs	Individuels (SM, SD)	Equipes	Non Olympique	Population concernée
Niveau de performance	Ranking FRA . Cadets 1 (U14) . Minimes 1 et 2 (U12 et U13) . Benjamins 2 (U11)		Le minima de points dans le ranking national par année d'âge est défini annuellement par la DTN.			. Cadets 1 (U14) . Minimes (U13/U12) . Benjamins 2 (U11) Après avoir listé les athlètes répondant aux critères des Championnats de France, puis des EMC, le ranking permettra de compléter les listes "espoir" parmi les : - 8 premiers en U12, U13 et U14 en Filles et Garçons - 4 premiers U11 en F et G répondant au seuil minimal des points classement, fixé par la DTN.
	Championnats de France . Cadets 1 (U14) . Minimes 1 et 2 (U12 et U13) . Benjamin 2 (U11)		1 à 8			
	Euro Mini Champ's U13 Championnats d'Europe U13		3 à 8			
	Propositions des ligues . 2 maxi via coordo ETR . Validation de la commission nationale		Joueur.se.s se rapprochant des critères de performance. Volume défini annuellement par la DTN			
Quotas régionaux		Joueur.se.s se rapprochant des critères de performance. Volume défini annuellement par la DTN				